

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 282 portant dissolution du foyer du
110^e régiment d'infanterie de Donaueschingen
(République fédérale d'Allemagne).**

Du 05 mai 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 9 2 2 A

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLU-
TION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 12.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981⁽⁸⁾, modifié, por-
tant organisation et fonctionnement des cercles et
foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991⁽⁹⁾, modifié,
fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20
octobre 2000⁽¹⁰⁾, modifiée, relative à l'organisation
et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

ARRÊTÉ :

Art. 1. Le foyer du 110^e régiment d'infanterie de
Donaueschingen (Allemagne) est dissous à compter du
31 mai 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet orga-
nisme sont transférés au cercle mixte du 110^e régiment
d'infanterie de Donaueschingen.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, com-
mandant de la région terre Nord-Est, des forces françai-
ses et de l'élément civil stationnés en Allemagne est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT

(8) BOC, p. 3902 - BOEM 135 et 707.

(9) BOC, p. 2549 - BOEM 510.

(10) BOC 2001, p. 277 - BOEM 707.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 286 portant dissolution du foyer du
517 régiment du train de Châteauroux (Indre).**

Du 10 mai 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 9 2 3 A

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLU-
TION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 13.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981⁽¹¹⁾, modifié,
portant organisation et fonctionnement des cercles et
foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991⁽¹²⁾, modifié,
fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20
octobre 2000⁽¹³⁾, modifiée, relative à l'organisation
et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

ARRÊTÉ :

Art. 1. Le foyer du 517^e régiment du train de Châ-
teauroux (Indre) est dissous à compter du 6 avril 2006
(régularisation).

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet orga-
nisme sont transférés au cercle mixte du 517^e régiment
du train de Châteauroux.

Art. 3. Le général commandant la région terre Nord-
Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT

(11) BOC, p. 3902 - BOEM 135 et 707.

(12) BOC, p. 2549 - BOEM 510.

(13) BOC 2001, p. 277 - BOEM 707.